



Les services de notre Réseau

Pièces de rechange

PEUGEOT Pièces de rechange



Les PR commandées avant 16 heures sont livrées le lendemain avant 9 heures chez le Réparateur Agréé Peugeot.

Peugeot Entretien Carrosserie

PEUGEOT Entretien carrosserie*



Profitez d'une offre forfaitisée, pour tous les petits travaux touchant à l'aspect visuel de votre véhicule (carrosserie, pare-choc, vitrage, nettoyage).

Peugeot Rapide

PEUGEOT Rapide*



Sans rendez-vous et à tout moment de la journée, bénéficiez de toute une gamme d'interventions immédiates.

Peugeot Assistance

PEUGEOT Assistance



24 heures sur 24 et 365 jours sur 365, contre les aléas de la route.

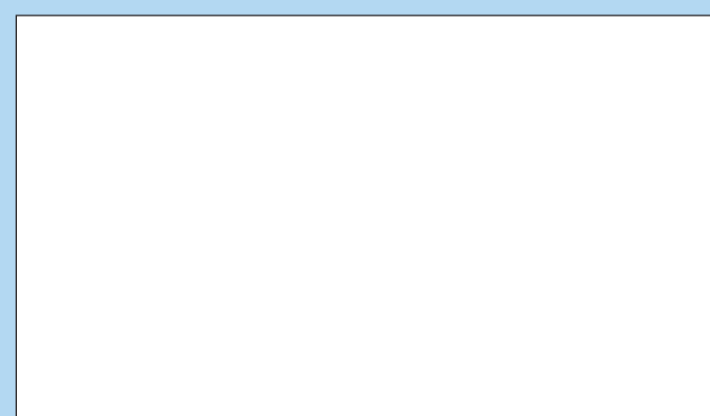
N° Vert 0 800 44 24 24

Appel gratuit depuis un poste fixe

Les forfaits Peugeot

* Valable au sein des sites adhérents.

Pour tout complément d'information, votre contact Peugeot est à votre disposition.



Automobile Peugeot R.C. Paris B 952 14 933 - Crédits photos : Getty Images



Nous
vous donnons
l'avantage...



Profitez des avantages de votre convention au quotidien



Les avantages de notre Réseau Peugeot



La proximité et le maillage du Réseau national

Notre Réseau Peugeot repose sur **un maillage de points services** disponibles sur tout le territoire. Votre Réparateur Agréé Peugeot ou votre Agent connaissent parfaitement vos besoins et sont à votre disposition pour y répondre.



Un seul et même lieu

Votre Réparateur Agréé ou votre Agent vous permettent de bénéficier en un seul et même endroit de tous les services et de toutes les compétences requises pour l'entretien de votre véhicule.

Ne perdez plus votre temps ni celui de vos collaborateurs !



Le savoir-faire

Aujourd'hui, l'automobile bénéficie de technologies sophistiquées et spécifiques à chaque modèle, en particulier dans le domaine électronique.

Le Réparateur Agréé et l'Agent maîtrisent les procédures d'interventions, disposent de matériel adapté, d'équipes formées et compétentes.

Pour vous, c'est un gage d'efficacité et de professionnalisme.



La garantie Gamme de Pièces d'Origines Peugeot

Elle est définie à la conception du véhicule, et les pièces de rechange répondent au cahier des charges du constructeur pour chaque modèle.

En cas de défaillance ou de remplacement suite à un accident, **la pose de la Gamme de Pièces d'Origines Peugeot est un gage de sécurité.** Ainsi votre Peugeot reste une Peugeot !

2 • DES CONDITIONS UNIFORMES dans tout notre Réseau

Vos véhicules circulent dans toute la France ?

Toutes les opérations d'entretien, comme les dépannages d'urgence, seront effectuées en fonction des déplacements de vos collaborateurs.

Vous êtes clients Peugeot et vous voulez bénéficier du même accueil et des mêmes conditions chez tous les Réparateurs Agréés et Agents de notre Réseau ?

La Convention de Service Flottes VP/VU vous accorde les mêmes avantages chez tous les Réparateurs Agréés et Agents du Réseau adhérents.

La réponse aux exigences de l'entretien du véhicule d'entreprise

Pour le chef d'entreprise ou le gestionnaire du parc automobile, le véhicule d'entreprise est avant tout un outil de travail. A ce titre, son entretien obéit à des exigences particulières :

- éviter une immobilisation trop longue du véhicule,
- optimiser les coûts jusqu'à 25% de remise sur les pièces de rechanges montées par les Réparateurs Agréés et Agents,
- assurer une sécurité technique,
- limiter les déplacements divers, contraignants et qui font perdre du temps à vos collaborateurs.

C'est pour vous aider à répondre à ces contraintes, que Peugeot et son Réseau vous propose aujourd'hui la **Convention de Service Flottes VP/VU** et ses nombreux avantages.

Vous connaissez déjà les avantages de s'adresser à un concessionnaire VN Peugeot. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si une enquête récente a montré que plus de 80 % des conducteurs préfèrent confier l'entretien de leurs véhicules à un Réparateur Agréé ou Agent de marque.

Pour vous, des conditions tarifaires préférentielles sur les pièces de rechange uniformément appliquées dans tout notre Réseau et un accueil privilégié pour les collaborateurs de votre entreprise.

Voici notre engagement, nous vous le devons. Profitez-en !

...et de la Convention de Service Flottes VP/VU

JUSQU'À
25%
DE REMISE

1 • DES CONDITIONS TARIFAIRES PRÉFÉRENTIELLES sur les pièces de rechange**

Jusqu'à 25 % de remise sur les pièces montées par les services après-vente du Réparateur Agréé ou de l'Agent.

Sont concernés :

- les pièces du moteur et les pièces mécaniques (boîte de vitesse...),
- les pièces de carrosserie et les roues,
- les pièces d'usure : plaquettes de frein, amortisseurs, bougies, filtres, courroies, échappements, pneus, batteries, essuie-glace,
- les projecteurs et la lanternerie,
- les alternateurs et démarreurs,
- la gamme d'accessoires.

(Liste non exhaustive).

** Hors opérations forfaitisées.